

83. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que le représentant du Brésil est allié au cœur du problème que le secrétariat doit résoudre lorsqu'il s'efforce de fournir au Conseil des services efficaces. Pour la plupart des documents de la cinquante-septième session, il a été impossible de respecter la règle des six semaines parce que les services compétents du secrétariat étaient employés à pleine capacité, tout changement dans l'ordre des priorités perturbant, par ailleurs, l'organisation générale d'établissement de la documentation. Par exemple, il a fallu donner la priorité absolue aux documents de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ce qui a eu pour résultat de retarder la publication d'autres documents, dont certains relatifs à la session du Conseil. En même temps, on a dû s'efforcer de produire un certain nombre de documents pour la Conférence mondiale de la population, pour la Conférence sur le droit de la mer et pour d'autres organes des Nations Unies.

84. M. Cordovez veut surtout faire ressortir le fait que les documents présentés au Conseil, quels qu'ils soient, sont publiés à la demande du Conseil lui-même ou d'autres organes intergouvernementaux. Il appartient donc au Conseil et à ces organes d'apporter tous les changements qui pourraient être nécessaires dans les méthodes de travail du Conseil, y compris le programme des réunions.

85. Le Secrétariat a dressé un état récapitulatif des documents qu'on lui a demandé de publier pour la session

en cours. Les documents établis par le seul secrétariat du Conseil ont représenté 3 470 pages – à 100 dollars la page au minimum. Pour la session en cours, 41 documents, comportant de 1 à 66 pages, ont été présentés en rapport avec un seul point de l'ordre du jour. Une expédition de documents de New York à Genève a représenté 11 tonnes et demie, et tous ces documents étaient prévus par des décisions d'organes délibérants, le secrétariat étant par conséquent tenu de les publier. Il appartient donc au Conseil d'adopter les nouvelles méthodes auxquelles le représentant du Brésil a fait allusion.

86. Le secrétariat fournira volontiers tous les renseignements concrets voulus au sujet des difficultés techniques qu'il rencontre et il serait heureux de pouvoir formuler des observations détaillées sur l'ensemble du problème, éventuellement devant le Comité de coordination des politiques et des programmes.

87. M. FRAZÃO (Brésil) dit qu'il aimerait avoir un tableau contenant les chiffres que le Secrétaire du Conseil a donnés.

88. Le PRÉSIDENT indique que le Conseil reviendra sur la question soulevée par les représentants de la France et du Brésil en temps opportun et lors de l'examen d'un point correspondant de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.

1912^e séance

Judi 11 juillet 1974, à 15 h 15

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1912

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*fin*) [E/5479, E/5486, E/5490, E/5502, E/5517, E/5521 et Add.1 à 3, E/5532 et Corr.1]

1. M. KACIMAIWAI (Fidji) estime le moment opportun pour réexaminer la responsabilité des nations en ce qui concerne le progrès social et économique des peuples. Il faut d'urgence harmoniser les nombreux aspects de l'économie mondiale et résoudre les problèmes sociaux et économiques chroniques que connaissent les pays en voie de développement. Il faut également stimuler la croissance économique en développant les moyens et les institutions propres à accélérer la production des pays en voie de développement les moins avancés, trouver des solutions aux problèmes économiques des pays en voie de développement sans littoral, ainsi qu'à ceux des petits pays insulaires en voie de développement qui sont handicapés du fait de leur situation géographique. Mais pour que les travaux du Conseil donnent des résultats positifs, il est nécessaire que

les déclarations d'intention soient suivies d'une action collective concertée, conforme à la philosophie de la sécurité économique collective. A cette fin, il faut que les délégations participent au débat avec un sens complet de leurs responsabilités, non pas seulement à l'égard de leur propre pays, mais à l'égard de toutes les nations. La délégation de Fidji espère que les nations qui disposent de la puissance économique dans le monde d'aujourd'hui ne chercheront pas simplement à infléchir l'évolution économique mondiale dans le sens de leur intérêt afin d'étendre encore davantage leur influence.

2. Le succès ne sera possible que moyennant une coopération internationale effective et la reconnaissance de l'interdépendance des économies de toutes les nations. Il devra être fondé sur la ferme volonté politique de mettre au point et d'appliquer un programme d'action économique permettant d'atteindre au moins le minimum acceptable sur l'ensemble des objectifs des nations en voie de développement. La sécurité économique collective ne pourra être instaurée que moyennant des concessions et une compréhension mutuelle au niveau international, le dévouement à

une cause commune et un sens profond des responsabilités à l'égard de l'humanité.

3. Une des caractéristiques du monde actuel reste l'existence de masses humaines vivant dans la pauvreté et incapables de subvenir à leurs besoins essentiels. La solution de ce problème est liée au rythme de développement du tiers monde, lequel dépend lui-même des apports économiques des pays riches. On sait qu'une proportion importante de la population mondiale souffre d'insuffisance nutritionnelle, et l'on sait les conséquences qui en résultent sur le plan de la santé, de la croissance physique et de la capacité de travail. D'après le Comité préparatoire de la Conférence mondiale de l'alimentation, 400 millions de personnes, dont la grande majorité se trouvent dans les pays en voie de développement, ont un régime alimentaire trop pauvre en aliments protéinés. Or, les insuffisances et les pénuries, que ce soit dans le domaine alimentaire ou dans celui de l'éducation, de l'habitat rural et urbain, de l'approvisionnement en eau ou des soins médicaux, sont déterminées par la capacité des individus ou des nations d'acquiescer ce dont ils ont besoin. La faible capacité économique des pays en voie de développement est à l'origine de la pauvreté des masses dans le monde. Il importe de prendre d'urgence des mesures pour y remédier.

4. Pour cela, il faut renoncer à l'esprit de clocher et substituer l'internationalisme global à la "compartimentalisation" nationale. Le manque de solidarité actuel est d'autant plus déplorable si l'on se rappelle la philosophie de l'internationalisme, qui a abouti à la création de la Société des Nations puis de l'ONU au cours des cinquante dernières années.

5. Il faut s'attaquer au développement économique mondial de façon concertée, et les pays dont les économies sont viables et qui en ont les moyens doivent insuffler de la vitalité aux économies des pays en voie de développement en les aidant par l'octroi de prêts à des conditions de faveur et qui ne soient pas assortis de stipulations politiques et économiques déraisonnables.

6. Malgré les progrès techniques sans précédent des dernières années, la mauvaise répartition des avantages de la technique s'est malheureusement encore accrue.

7. En ce qui concerne l'évolution de la situation alimentaire depuis 1972, elle est due évidemment en partie aux mauvaises conditions climatiques; mais à celles-ci s'ajoute l'effet d'un certain nombre de réalités économiques liées entre elles et dont les effets conjugués se sont fait sentir dans le domaine des prix, des échanges commerciaux et des paiements. Ainsi, l'essor sans précédent de l'activité économique des pays développés et l'accroissement de la demande de produits qui en a résulté, l'accentuation de l'instabilité économique du fait de l'inflation mondiale et les activités spéculatives ont entraîné par leur action simultanée une véritable crise.

8. Mais le recul de la production alimentaire mondiale est dû aussi à la pénurie d'engrais et d'énergie, deux éléments indispensables au développement agricole et industriel des pays en voie de développement. A cela s'ajoutent les problèmes profonds de l'économie qui font que les pays

industrialisés produisent des excédents qu'ils ne peuvent ni consommer sur place ni exporter, alors que les pays en voie de développement, qui n'ont pas pu produire suffisamment pour leur propre consommation et pour l'exportation, voient le montant de la facture de leurs importations de produits alimentaires augmenter chaque année. La situation est d'autant plus grave que l'accroissement annuel de la demande de produits alimentaires est de 2,5 p. 100 dans les pays développés contre 3,5 p. 100 dans les pays en voie de développement.

9. Le problème alimentaire mondial d'aujourd'hui est imputable en grande partie aux pratiques et politiques commerciales actuellement suivies par certaines nations riches. Bien que la production agricole des pays en voie de développement pendant les vingt années qui ont précédé 1972 ait augmenté à un rythme supérieur aux 4 p. 100 prévus pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et qu'en 1972 la production alimentaire de ces pays ait été supérieure de 20 p. 100 à celle de 1966, année où le mauvais temps avait entraîné une diminution des récoltes, la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial des produits alimentaires est tombée de 40 p. 100 à 30 p. 100 pendant les dix années qui ont précédé 1972. De plus, alors que le volume des exportations de produits agricoles des pays en voie de développement augmentait considérablement, leur valeur n'a marqué qu'une faible progression. Il serait donc équitable de créer un lien ajustable entre les prix des importations en provenance des pays développés et celui des importations en provenance des pays en voie de développement.

10. La délégation de Fidji s'inquiète également de l'insuffisance de l'aide au développement qui est de loin inférieure aux objectifs fixés par plusieurs institutions intergouvernementales. En outre si la valeur monétaire de cette aide a doublé entre 1961 et 1972, sa valeur réelle en pouvoir d'achat n'a augmenté que dans une proportion marginale. De plus, la part de l'aide publique a diminué cependant que la proportion de prêts augmentait par rapport à celle de dons et que les transferts nets diminuaient par suite de l'accroissement du service de la dette. C'est pourquoi il faut que les grandes nations commerçantes ou industrialisées et les pays ayant récemment accédé à la responsabilité grâce à la production et à l'exportation de pétrole améliorent les termes de l'échange et fassent preuve de discrétion en ce qui concerne la production, le transfert des techniques et les questions monétaires. Il faut également, dans l'intérêt des pays gravement affectés par la récente augmentation des prix du pétrole, que les pays producteurs recyclent l'important excédent des recettes tirées de la vente de ce produit. A cet égard, tous les gouvernements doivent prendre des mesures appropriées pour permettre la mise en œuvre des résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies.

11. Aux problèmes que connaissent les pays en voie de développement pour les raisons déjà indiquées vient s'ajouter la hausse brutale des taux de fret, qui ont triplé entre le premier trimestre de 1972 et le premier trimestre de 1974. Cette évolution va sûrement se répercuter sur le prix des produits alimentaires et des produits agricoles et ces répercussions continueront à se faire sentir même lorsque l'approvisionnement en produits alimentaires se sera amélioré. En fait, les conséquences de cette évolution seront

beaucoup plus graves pour les pays en voie de développement, dont l'économie dépend dans une grande mesure de produits primaires agricoles. Devant cette situation, les pays développés, qui contrôlent les taux de fret et qui absorbent la majeure partie des produits primaires des pays en voie de développement, devraient libéraliser les conditions du commerce international en faveur des pays dont les économies sont moins viables.

12. En ce qui concerne les sociétés transnationales, les études récentes ont montré qu'elles étaient en mesure d'influencer ou de contrôler l'économie d'un grand nombre de nations et que leurs méthodes de financement et de gestion avaient des incidences encore plus fortes dans le cas des pays en voie de développement. Qu'il s'agisse de transferts de techniques, d'emploi, de transferts monétaires ou de marges bénéficiaires, leurs politiques bien souvent ne s'intègrent pas à celles du pays hôte. Souvent, leurs activités entraînent pour les pays moins développés de sérieuses pertes sur leurs maigres recettes en devises. Les pays intéressés devraient adopter des lois appropriées garantissant que ces activités viendront compléter leurs efforts de développement. A cet égard, la délégation de Fidji appuie la recommandation contenue dans le rapport du Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales (E/5500/Add.1) et qui tend à la création d'un mécanisme approprié chargé d'orienter les activités de ces sociétés.

13. D'autre part, il est regrettable que, trois ans après le début de la deuxième Décennie du développement, seuls quelques pays développés aient manifesté de la bonne volonté en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement. Les préoccupations qu'éprouvent certains pays développés concernant l'ajustement de leurs rapports mutuels ne doivent pas leur faire oublier les graves problèmes que connaissent les pays en voie de développement. Certes, certaines mesures pratiques ont été élaborées, mais leur mise en œuvre est loin d'être satisfaisante. En particulier, la communauté internationale a encore à se mettre d'accord sur un ensemble de principes généraux dont l'application assurerait une politique des prix juste et équitable. C'est une tâche à laquelle il convient d'accorder la priorité la plus élevée. Dans ce domaine, le seul résultat important enregistré a été la conclusion de l'Accord international sur le cacao, 1972, dont l'élaboration a duré seize ans. La situation des pays en voie de développement a souvent empiré du fait de la concurrence des produits synthétiques fabriqués par les pays développés. Le Gouvernement de Fidji aimerait que l'on libéralise d'une manière générale le commerce des produits agricoles à la fois sous leur forme primaire, transformée et semi-transformée, et la délégation de Fidji est heureuse que l'Assemblée générale ait décidé, par sa résolution 3083 (XXVIII), de faire effectuer une étude sur les rapports entre les prix des articles manufacturés exportés par les pays développés et ceux des produits primaires produits par les pays en voie de développement.

14. La mesure dans laquelle les problèmes économiques actuels affectent les pays en voie de développement dépend de la viabilité relative de l'économie des pays considérés. Sur ce point, il y a lieu de se féliciter des mesures prises par

la communauté internationale pour aider les pays en voie de développement les moins avancés, les pays sans littoral ainsi que les pays d'Afrique actuellement frappés par la sécheresse. Il faut espérer que, dans ce domaine, toutes les nations apporteront leur appui, en particulier les pays développés et les pays producteurs et exportateurs de pétrole.

15. La délégation de Fidji appelle l'attention du Conseil sur la situation difficile des pays en voie de développement de petite dimension, et en particulier sur les nations insulaires en voie de développement et sur les pays venant d'accéder à l'indépendance, qui n'ont aucun moyen d'agir sur le prix des produits qu'ils exportent. Elle pense plus particulièrement aux nations insulaires en voie de développement et aux nations ayant récemment accédé à l'indépendance situées dans le Pacifique sud et dans l'océan Indien, qui ont hérité du régime colonial une économie tributaire d'un seul ou de quelques produits primaires seulement. De plus, ces nations sont éloignées des marchés sur lesquels elles écoulent leurs produits.

16. Fidji, comme les autres pays en voie de développement, fait tout son possible pour résoudre ses problèmes sociaux et économiques, mais se rend compte tous les jours davantage qu'il lui faut pour cela une aide et une coopération bilatérale et internationale accrue. Selon les estimations, à la suite des récentes hausses pétrolières, la valeur du pétrole et des produits pétroliers destinés à l'usage domestique à Fidji passera, en 1974, de 7 millions de dollars fidjiens à une somme s'établissant entre 15 et 20 millions de dollars fidjiens. Cela représente une part considérable du PNB du pays, dont le progrès économique sera gêné dans l'immédiat et dans les années à venir. Aux effets à long terme de la hausse des produits pétroliers s'ajoutent les contraintes résultant des hausses des taux de fret déjà mentionnées. Le Gouvernement de Fidji a essayé d'enrayer l'inflation qui en résultait en recourant au contrôle des prix, mais il s'est rendu compte que la solution des problèmes qu'il connaissait dépassait les limites de sa politique économique nationale. C'est pourquoi il demande instamment l'appui et la coopération de la communauté internationale sur ce point.

17. En raison des distances qui séparent les petits pays et territoires insulaires en voie de développement de leurs marchés traditionnels, il convient de prévoir en leur faveur des arrangements spéciaux concernant les taux de fret, de façon à leur garantir une part équitable du produit de leur travail.

18. Outre les désavantages énumérés plus haut, les petits pays et territoires insulaires du Pacifique et de l'océan Indien sont exposés aux catastrophes naturelles telles qu'ouragans et inondations; de plus, ils ne peuvent pas diversifier leurs sources de recettes en devises, et leur PNB est relativement peu élevé. Dans ces conditions, ils devraient pouvoir bénéficier d'une aide financière bilatérale et multilatérale à des conditions spéciales, au même titre que les pays sans littoral. Des mesures de cet ordre sont essentielles à leur croissance économique et au succès de leur politique de diversification économique. Du fait du petit nombre et du faible volume de leurs ressources naturelles, ces pays et territoires ne peuvent pas influencer sur le marché mondial.

C'est pourquoi il importe que les pays développés, les pays exportateurs de pétrole et la communauté internationale leur assurent une position concurrentielle pour l'exportation de leurs produits primaires sur les marchés mondiaux. Grâce à la coopération de la communauté internationale et de ses institutions de développement et de financement et à celle des pays développés et des pays en voie de développement à économie viable, les petits nations insulaires géographiquement isolées seraient mises en mesure de s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

19. La délégation de Fidji est heureuse de l'initiative qu'a prise l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire en adoptant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et elle espère que les nations qui en ont les moyens prendront les mesures qui s'imposent pour exécuter les décisions prises à cette occasion. La délégation de Fidji demande instamment que, dans le cadre du Programme spécial qui sera mis en application, une assistance soit accordée, sans considération de politique ou d'affiliation régionale, aux petites nations, en particulier aux nations insulaires en voie de développement handicapées par leur isolement géographique. Les paroles prononcées le 24 mars 1967 devant le Comité des Vingt-Quatre¹ par le représentant du Royaume-Uni à propos des nations insulaires des Caraïbes restent valables pour les pays et territoires insulaires du Pacifique et de l'océan Indien : avec l'assistance et la garantie des Nations Unies, ces petits pays à faible population devraient pouvoir trouver une place dans le monde.

20. La délégation de Fidji a le ferme espoir que le Conseil économique et social prendra à sa présente session des mesures pratiques en faveur des petites nations insulaires isolées en voie de développement.

21. M. CZARKOWSKI (Pologne) dit que les problèmes monétaires, les pressions inflationnistes et les difficultés d'approvisionnement en énergie, en produits alimentaires et en matières premières ont entraîné une aggravation des tendances défavorables de l'économie mondiale et des difficultés de balances des paiements pour de nombreux pays et de nombreuses régions.

22. Cette évolution a des effets négatifs sur l'économie d'un grand nombre de pays, en particulier les pays en voie de développement, et fait craindre une crise générale du système économique occidental.

23. La Pologne pour sa part n'a pas souffert des conséquences de la crise monétaire ou énergétique grâce à son système de planification et au fait qu'elle coopère étroitement avec les autres pays socialistes, notamment l'Union soviétique. Toutefois, devant l'accroissement rapide des échanges commerciaux avec les pays non socialistes, elle ne voit pas sans inquiétude l'évolution récente sur le marché mondial et les répercussions qu'elle aura à long terme sur l'économie polonaise.

24. Pour la plupart des pays en voie de développement, la situation actuelle a des conséquences graves pour la balance du commerce extérieur et la balance des paiements, ainsi que pour les termes de l'échange. En outre, elle gêne leur progrès économique et leurs efforts pour réduire l'écart entre leur économie et celle des pays développés.

25. Comme la Pologne l'a souligné à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2224^e séance plénière), les difficultés actuelles ne seront résolues que par une action globale à laquelle tous les pays doivent participer. La tâche ne sera pas facile et son exécution exige la bonne volonté de tous et l'acceptation universelle du principe de la coexistence comme conditions de la paix.

26. L'amélioration du climat politique, qui s'est manifestée notamment par les progrès accomplis par l'URSS et les Etats-Unis vers un accord sur la limitation des armements stratégiques et par la dernière réunion au sommet entre ces deux pays, autorise l'optimisme. A cela s'ajoutent les progrès accomplis par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ainsi que les pourparlers entre les pays membres du Pacte de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord concernant la réduction des forces armées en Europe centrale.

27. Dans le même ordre d'idée, on peut parler de l'amélioration de la situation au Moyen-Orient, où la Pologne contribue directement à l'instauration de la paix en fournissant une unité militaire à la Force d'urgence des Nations Unies et à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant.

28. Le Conseil s'occupe en premier lieu de la coopération internationale, à l'échelle mondiale, qui est conditionnée par la coopération à l'intérieur de différentes régions. A cet égard, la région européenne joue un rôle particulier non seulement à cause des rapports nombreux qu'elle entretient avec les autres régions, mais encore du fait qu'elle groupe des pays à systèmes économiques et sociaux différents dont la coopération a des répercussions importantes pour les autres régions.

29. Autrefois centre de conflits armés et source de guerres mondiales, l'Europe est devenue récemment une région de paix. Des efforts y ont été entrepris pour développer et renforcer la coopération dans des conditions assurant la paix dans le respect des droits souverains de chaque pays, avec des avantages mutuels pour les nations intéressées. A cet égard, la délégation polonaise pense plus spécialement aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui met actuellement la dernière main aux documents et conclusions concernant les principes qui constitueront la base des relations entre les pays participants. Cette conférence est très importante, et il faut espérer que sa troisième phase se tiendra au niveau le plus élevé et permettra d'arriver à des décisions obligatoires concernant la coopération politique, économique, sociale et culturelle entre les pays de la région européenne. L'adoption du principe de la coopération par cette conférence pourra servir d'exemple aux autres régions et sa application devrait contribuer utilement au développement et au renforcement de la coopération à l'échelle mondiale.

¹ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

30. La Pologne a souvent souligné au cours de ses interventions dans les organes de l'ONU que, à la base des difficultés que connaît l'économie mondiale, il y avait actuellement l'inévitabile division internationale du travail, qui devra subir de profonds changements. L'objectif final de la coopération internationale, qui pourra apporter une contribution importante à la solution des difficultés économiques actuelles, doit être l'adoption de mesures pour assurer à tous les pays la place qui leur revient dans l'économie mondiale.

31. Pour la délégation polonaise, le progrès économique doit être fondé à la fois sur l'effort des pays eux-mêmes vers l'accélération du développement et vers l'élimination des barrières au développement et sur des efforts visant à régler les relations entre pays selon des principes conduisant au développement économique et social de chaque pays intéressé. La Pologne a été renforcée dans cette conviction par sa propre expérience, et elle en est plus convaincue que jamais en 1974, année qui marque le trentième anniversaire de la République populaire de Pologne.

32. Il y a trente ans, la Pologne était un pays relativement attardé, caractérisé par un niveau de vie peu élevé, et par le sous-emploi, avec un secteur agricole prédominant et une industrie sous-développée. Elle est aujourd'hui un pays industrialisé moderne venant au onzième rang dans le monde pour la production industrielle. Elle crée suffisamment d'emplois nouveaux pour absorber la population rurale excédentaire et les jeunes qui viennent en grand nombre tous les ans accroître l'effectif de la main-d'œuvre en âge de travailler. L'analphabétisme a été supprimé. Tous ces progrès sont d'autant plus remarquables que la Pologne avait subi au cours de la seconde guerre mondiale d'énormes pertes en ressources matérielles et humaines.

33. Ce succès est dû à l'effort national et à la mobilisation de la nation tout entière, qui s'est consacrée sans réserves à la reconstruction et au développement de l'économie. A l'effort de la population se sont ajoutées des réformes institutionnelles telles que la réforme agraire et les nationalisations, ainsi que la suppression des inégalités dans la répartition des revenus et la garantie de l'égalité des chances pour tous les citoyens.

34. Il ne fait aucun doute que le développement économique de la Pologne a été rendu possible par la coopération entre les pays socialistes, notamment dans le cadre du CAEM, coopération qui a permis de créer de nouvelles branches d'industrie dynamiques, d'accélérer le progrès technique et d'assurer des marchés à la production nationale ainsi que des sources d'approvisionnement pour les importations.

35. La coopération dans le cadre du CAEM est fondée essentiellement sur la promotion des changements structurels dans les pays membres et sur l'accélération de leur taux de croissance économique. Ainsi, l'écart entre les niveaux économiques des pays membres du CAEM, qui était de 50 à 60 p. 100 au début des années 50, était tombé entre 20 et 30 p. 100 à la fin des années 60. En d'autres termes, la coopération a permis aux pays membres les moins développés d'atteindre des taux de croissance particulièrement élevés.

36. Cette expérience a convaincu la Pologne des énormes possibilités offertes par l'expansion de la coopération, sous toutes ses formes, entre les pays en voie de développement eux-mêmes. A cet égard, il vaut la peine de mentionner non seulement les résultats des commissions économiques régionales, mais encore les conclusions du Groupe de travail de la coopération technique entre pays en voie de développement réuni par le Conseil d'administration du PNUD².

37. La Pologne a souvent dit que la division internationale actuelle du travail était anachronique parce qu'elle ne tenait pas compte de l'évolution passée et actuelle de l'économie mondiale. Le potentiel économique des pays socialistes augmente et se renforce; les pays en voie de développement eux aussi prennent une importance politique et économique croissante à l'échelle mondiale. Ce sont des faits dont il faut tenir compte pour organiser une nouvelle division du travail plus équitable qui contribuera au développement de l'économie mondiale et de ses composantes, tout en permettant à tous les pays d'occuper la place qui leur revient. La délégation polonaise est convaincue que les tendances actuelles sont irréversibles et ne feront que se consolider. Aussi est-il indispensable d'organiser une nouvelle division du travail. Les conditions dans lesquelles elle sera réalisée et les méthodes à appliquer doivent être définies clairement. Dans ce domaine, l'Assemblée générale a apporté une contribution importante lors de sa sixième session extraordinaire.

38. Le représentant de la Pologne souligne que la coopération internationale doit se fonder sur des principes de respect de la souveraineté, d'égalité et d'avantage mutuel; elle doit exclure toute discrimination à l'encontre d'un système socio-économique quelconque. On ne peut pas appeler coopération un arrangement qui apporte des avantages unilatéraux au partenaire le plus fort. A ce propos, on constate que les sociétés multinationales jouent un rôle particulièrement négatif dans les pays en voie de développement; cela est confirmé par les conclusions du Groupe de personnalités chargé d'étudier cette question. Sans aucun doute, un mécanisme doit être créé pour contrôler les activités de ces sociétés; pour cette raison, la Pologne étudiera favorablement les propositions formulées dans les documents présentés à ce sujet.

39. Dans le développement de la coopération internationale, la libéralisation du commerce est un élément essentiel. De ce point de vue, il faudrait examiner les activités commerciales des groupements économiques occidentaux tels que la Communauté économique européenne; les mesures discriminatoires prises par ces groupements tendent à gêner les échanges commerciaux, aussi bien entre l'Est et l'Ouest qu'entre pays développés et pays en voie de développement. M. Czarkowski souligne ensuite l'intérêt que présentent des accords commerciaux à long terme, bilatéraux ou multilatéraux; de tels accords contribueront à surmonter les difficultés du commerce mondial en permettant de stabiliser les échanges et les prix. La Pologne, pour sa part, a conclu une série d'accords de ce genre avec des pays développés. Elle offre aussi un marché stable et de plus en plus large aux produits provenant aussi bien des pays

² PNUD, document DP/69.

développés que des pays en voie de développement. Le développement du commerce exige aussi une réforme du système monétaire international, étant donné en particulier que l'inflation aggrave la situation des pays bénéficiaires de crédits.

40. Le représentant de la Pologne affirme par ailleurs que la résolution 3093 (XXVIII) de l'Assemblée générale relative à une réduction de 10 p. 100 du budget militaire des membres permanents du Conseil de sécurité contribuera à réaliser la nouvelle division internationale, du travail décrite dans les résolutions adoptées à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

41. La Pologne a signé des accords commerciaux avec 42 pays en voie de développement, et elle est disposée à signer aussi avec ces pays des accords de coopération économique, scientifique et technique coordonnés avec ses propres plans de développement économique. Elle attache une importance particulière à la coopération industrielle, qui, en permettant de diversifier la production et les exportations des pays en voie de développement, contribuera à rationaliser la division internationale du travail sur le plan mondial. Elle est prête à élargir sa coopération avec les pays en voie de développement en ce qui concerne la production de matières premières et les projets industriels de nature à fournir des produits qu'elle doit importer. Sur le plan des techniques et du savoir-faire, elle est également prête à mettre à la disposition des pays en voie de développement les services de ses spécialistes, de ses bureaux d'étude et de ses instituts de recherche, et aussi à procéder à des échanges d'information scientifique, technique, industrielle et commerciale. En 1973, 836 spécialistes polonais, surtout des ingénieurs, des techniciens et des médecins, travaillaient dans les pays en voie de développement, sans compter 130 experts polonais au service de l'ONU. En 1973 également, il y avait 2 500 étudiants des pays en voie de développement en Pologne, contre 282 il y a dix ans.

42. Cependant, le développement économique des pays en voie de développement ne peut pas s'accélérer sans des réformes socio-institutionnelles. Or, très souvent, des centres financiers et économiques extérieurs s'opposent à des réformes intérieures dans ces pays; la coopération internationale devrait donc viser à assurer une pleine liberté aux pays qui procèdent à de telles réformes, en leur épargnant tout risque de discrimination et de pressions. En outre, un nouvel ordre économique international n'est pas compatible avec une situation coloniale et néo-coloniale. A cet égard, M. Czarkowski souligne l'importance de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; il réaffirme le soutien de son pays aux peuples qui luttent pour leur indépendance et aux peuples nouvellement indépendants menacés par le néo-colonialisme.

43. Enfin, le représentant de la Pologne déclare que l'amélioration actuelle du climat politique mondial permet d'être optimiste en ce qui concerne l'évolution de la coopération internationale et l'instauration d'un nouvel ordre économique.

44. M. THOMAS (Libéria) déclare qu'aujourd'hui plus que jamais des efforts concertés sont nécessaires pour faire

face à une situation mondiale précaire où sévissent l'inflation, la faim, la pauvreté et la maladie. Les injustices sociales et le déni flagrant des droits de l'homme persistent malheureusement dans certaines régions du monde; de nombreuses personnes sont victimes de préjugés et de la haine à cause de leur race, de leur couleur ou de leurs croyances. Face à cela, il faut d'urgence s'opposer aux politiques nationales qui engendrent l'inégalité, la haine et la persécution, et faire du respect des droits de l'homme une obligation sacrée.

45. L'aide au développement, qui tend malheureusement à diminuer, a eu ses avantages et ses désavantages, mais dans l'ensemble elle a eu un effet considérable et des résultats satisfaisants. Aujourd'hui, les nations en voie de développement sont moins soumises à la volonté et aux caprices des nations développées. Grâce à l'effort du système des Nations Unies, une situation dans laquelle certaines nations dépendaient de la bienveillance des autres fait à présent place à un nouveau *modus operandi*: des négociations multilatérales s'engagent entre nations, sur une base d'égalité; les nations déploient de grands efforts pour mettre en valeur leurs ressources naturelles; l'expansion des échanges se poursuit vigoureusement; on voit des nations mettre en commun leurs ressources pour élargir leurs relations commerciales et stimuler leurs économies. On peut donc déclarer, avec un optimisme prudent, que les nations font un effort concerté pour surmonter les obstacles et rendre le monde plus vivable.

46. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été la première de ce genre à être consacrée exclusivement aux problèmes économiques. Cette session a fait comprendre aux participants la nécessité de la coopération, la réalité de leur interdépendance et l'obligation de la coexistence pacifique. Les changements qui surviennent actuellement font prendre conscience que les intérêts des pays développés ne peuvent plus être isolés de ceux des pays en voie de développement. La prospérité de l'ensemble de la communauté internationale dépend de la prospérité de ses divers éléments. A ce propos, M. Thomas rappelle que, dans son message à la sixième session extraordinaire, M. Tolbert, président du Libéria, a déclaré (2209^e séance plénière) que, pour assurer la survie des nations pauvres et enrayer une inflation mondiale galopante, il faudra absolument prendre des mesures appropriées permettant d'utiliser rationnellement les excédents de ressources financières du monde, afin que les pays en voie de développement puissent réaliser un développement économique planifié et ordonné qui leur permettra de réduire leur degré de dépendance économique. Le Libéria, sous la direction dynamique du président Tolbert, emploie toute son énergie à élever le niveau de vie de sa population, tout en étant toujours prêt à aider ceux qui sont plus défavorisés.

47. Se référant à certaines observations faites au cours du débat général, le représentant du Libéria dit que, pour ceux qui souffrent et qui meurent à cause de la faim et de la maladie en Afrique et dans d'autres parties du monde, il importe peu de savoir si c'est le capitalisme, le socialisme ou le communisme qui est pour eux le meilleur système; ce qu'il faut, c'est satisfaire leurs besoins urgents par tous les moyens.

48. Dans ce débat, M. Thomas a noté en particulier la déclaration qu'a faite au Conseil le représentant du Brésil (1901e séance) sur les tendances et perspectives économiques au milieu de la présente décennie. Il tient aussi à féliciter le représentant des Etats-Unis d'Amérique (*ibid.*) qui a d'une manière directe et logique proposé une formule d'aide pratique qui, si elle est acceptée, contribuera énormément à résoudre les problèmes économiques et sociaux les plus urgents du monde actuel. Ce représentant a annoncé une aide substantielle de son pays en faveur des populations d'Afrique affectées par la sécheresse; il faut souhaiter que cette attitude sera imitée. Si aujourd'hui les grandes puissances joignent leurs efforts pour aider rapidement les nations en voie de développement, l'humanité aura un avenir heureux. M. Thomas conclut en réaffirmant la foi de sa délégation dans la Charte des Nations Unies, et en assurant qu'elle fera tout son possible pour aider à atteindre les objectifs du Conseil économique et social.

49. M. BOUDJAKDJI (Algérie) rappelle qu'à l'issue de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Bouteflika, a déclaré (2230e séance plénière) que le processus engagé avec l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action témoignait d'une volonté politique collective de s'attaquer au véritable problème du développement. Dans ce contexte, le Conseil, en particulier à cette session, a un grand rôle à jouer dans le renforcement des activités de l'ONU dans le domaine de la coopération mondiale.

50. Aujourd'hui, pendant que les pays industrialisés intensifient leur coopération économique, les nations du tiers monde dans leur ensemble doivent se débattre seules face aux problèmes du développement. Dans la transformation profonde des relations économiques internationales qui se produit actuellement, elles se trouvent réduites à un état d'infériorité chronique qui amenuise de plus en plus leurs espoirs de sortir un jour du sous-développement. On comprend dès lors l'importance de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Par la suite, le Président de la République algérienne, M. Boumediène, constatant l'échec de la Stratégie internationale du développement, a demandé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale et mis l'accent sur les graves préoccupations qui prévalent aujourd'hui dans le monde en matière de développement et de relations internationales. M. Boudjakdji souligne à ce propos qu'il y a une étroite corrélation entre, d'une part, l'insécurité collective que font peser sur le monde, en particulier sur le tiers monde, le colonialisme, l'*apartheid*, l'occupation étrangère, l'agression, les tensions et les pressions politiques, la course aux armements, l'exploitation et le chantage économiques et, d'autre part, l'insécurité économique collective qui est la conséquence de ces phénomènes et en même temps la source toujours latente de conflits sérieux. La sécurité économique collective ne pourra découler que du respect des priorités du développement et d'un équilibre plus stable dans les relations économiques entre nations développées et nations en voie de développement, lorsque ces dernières auront atteint un niveau suffisant de développement et d'indépendance économique.

51. Se fondant sur l'expérience des révolutions culturelle, industrielle et agraire qu'elle a accomplies pour modeler une société de justice et de bien-être, l'Algérie est d'avis que la seule démarche positive susceptible de promouvoir le développement réside dans une répartition équitable des ressources mondiales en fonction des besoins prioritaires de l'humanité; en fait, il faut réaliser au niveau de l'humanité ce qui se fait tout naturellement au niveau de la nation, de la collectivité, ou même de l'entreprise. Or, il est notoire que jusqu'ici c'est une minorité, constituée par les pays les plus développés, qui a détenu les richesses du monde. Le processus séculaire d'appropriation des ressources mondiales par les pays riches a abouti à la situation actuelle, dans laquelle les pays en voie de développement sont, dans leur ensemble, soumis directement ou indirectement à l'exploitation impérialiste. En effet, qu'il s'agisse d'opérations industrielles, commerciales ou financières liées à l'exploitation et à la mise en valeur des richesses des pays en voie de développement, ou d'activités de laboratoires scientifiques et techniques, de brevets et de services de toutes sortes dont ces pays ont besoin, il n'est pas de fonction économique, industrielle ou scientifique qui ne soit contrôlée par des sociétés, des entreprises ou des groupes monopolistes qui font partie intégrante de l'ensemble des pays développés et dont les activités s'insèrent en définitive dans l'espace économique des régions développées. En s'appuyant sur les monopoles et les sociétés qui leur appartiennent, sur le processus d'exploitation et de transformation des matières brutes qu'ils contrôlent, sur les marchés de consommation et de capitaux qu'ils détiennent presque exclusivement et sur les mécanismes de fixation des prix des matières premières et des produits fabriqués qui dépendent d'eux, les pays développés transfèrent l'essentiel des richesses du tiers monde à leur profit. Le système monétaire international est lui aussi entièrement géré par une minorité de pays nantis.

52. Au cours de la dernière décennie, les pays développés ont accru leur revenu de 150 dollars en moyenne par habitant et par an, contre 8 dollars seulement pour les pays du tiers monde – et à peine un dollar pour les plus pauvres de ceux-ci. La part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales est tombée de 21 p. 100 en 1960 à 17 p. 100 en 1970. La dette de ces pays a progressé plus vite que leurs exportations, pour atteindre 79 milliards de dollars à la fin de la décennie; le service de cette dette approchera de 9 milliards de dollars cette année. La réalité montre que là où les ressources et les moyens de production sont monopolisés par les capitaux étrangers, les pays sont confinés dans le sous-développement. C'est pourquoi, après avoir combattu le colonialisme, recouvré leur souveraineté et commencé à récupérer leurs richesses naturelles, les pays en voie de développement producteurs de matières de base partent à la conquête des leviers qui commandent les prix de leurs produits de base. La création d'organismes tels que l'OPEP et le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre les aidera dans cette entreprise.

53. Précisément à cause de leurs succès, les pays de l'OPEP sont aujourd'hui la cible d'une véritable guerre psychologique; non seulement on les accuse de grever indûment l'économie des pays importateurs en augmentant le prix du pétrole, mais on veut leur faire assumer la responsabilité des désordres qui affectent l'économie mon-

diale depuis plusieurs années : inflation, instabilité monétaire, détérioration continue des termes de l'échange entre pays industrialisés et pays du tiers monde, etc. On va même jusqu'à s'apitoyer sur le sort des pays en voie de développement importateurs de pétrole qui continuent pourtant à être pillés par les entreprises du monde capitaliste. Ces manœuvres qui visent à renverser les rôles des vrais exploités et des vrais exploités ne résistent pas à une analyse objective des faits et des chiffres.

54. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle place le monde entier devant des problèmes nouveaux dans tous les domaines et appelle une réorganisation du marché mondial — notamment du pétrole — ainsi que, par voie de conséquence, des relations internationales. Ces problèmes nouveaux doivent être résolus dans le cadre d'une coopération internationale véritable fondée sur l'équilibre des intérêts de tous. C'est dans cet esprit que le président Boumediène a proposé (2208e séance plénière) que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie la question du pétrole et des autres matières premières dans leur contexte véritable, c'est-à-dire tout particulièrement dans le cadre des rapports entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

55. Pour les pays en voie de développement producteurs de pétrole, les revenus pétroliers représentent le capital unique dont dépend la survie de leurs peuples à brève échéance. C'est pourquoi ces pays sont prêts à souscrire à toute solution susceptible d'éliminer les risques de manipulation ou d'abus qui pourraient accompagner l'existence de grandes masses de capitaux temporairement non mobilisés par leurs détenteurs, et souhaitent avec l'ensemble de la communauté mondiale voir régner un système monétaire stable et susceptible de favoriser des échanges économiques fructueux pour tous. Or, le système monétaire actuel est fondé sur l'injustice; il maintient les pays en voie de développement dans une situation d'irresponsabilité totale et les oblige à subir les effets, sur leurs économies, des décisions prises par les seuls pays riches, lesquels reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes que le système monétaire actuel doit être changé. La solution réside dans des mesures à caractère strictement monétaire prises dans le cadre d'un système monétaire international rénové. La solution qui consisterait à payer le pétrole en dessous de son prix ne serait ni logique ni juste, à moins qu'on ne décide d'agir de même envers tout ce que fournissent les pays industrialisés aux pays en voie de développement.

56. L'on a beaucoup parlé de la surcharge des coûts engendrée par le prix du pétrole dans les économies développées, c'est-à-dire de l'inflation. Or, on sait que le phénomène de l'inflation qui frappe de manière endémique les économies des pays riches depuis des années sévissait bien avant la hausse du pétrole. D'ailleurs, les pays en voie de développement sont les premiers à souffrir des répercussions de ce phénomène dont ils ne sont aucunement responsables et qui les oblige à payer sans cesse plus cher les équipements, les services et les biens qu'ils importent et les crédits qu'ils mobilisent auprès des pays industrialisés, dans le même temps que les revenus qu'ils tirent de la vente des matières premières vont en se dégradant; c'est du reste parce qu'ils ont trop longtemps souffert de cette situation que les pays en voie de développement ont été amenés à

reconsidérer le prix de leurs produits de base. Leur demander aujourd'hui de réduire ces prix revient à les inviter à renoncer à une partie de leurs aspirations ou même à la satisfaction de leurs besoins les plus élémentaires. Dans ces conditions, cela ne pourrait se faire qu'après une confrontation préalable des priorités des pays développés et de celles des pays en voie de développement.

57. Or, les pays en voie de développement ont besoin d'eau, d'aliments de base, d'écoles, d'hôpitaux; ils ont besoin de développer et moderniser leur agriculture et de créer une industrie et des emplois pour jeter la base de leur développement économique, c'est-à-dire réunir les conditions nécessaires à leur survie. Il existe dans les pays développés une multitude de dépenses qui devraient logiquement céder le pas devant les besoins les plus élémentaires des deux tiers de l'humanité.

58. Après avoir confronté les priorités des pays développés et celles des pays pauvres, il conviendrait d'étudier le mode de répartition des ressources mondiales destinées à les satisfaire. Le représentant de l'Algérie cite le cas des engrais à propos duquel on a accusé les pays producteurs de pétrole de l'OPEP de déclencher la famine dans les pays pauvres. On a en effet avancé que, du fait de la hausse du prix du pétrole et de ses incidences sur le prix des engrais, les pays en voie de développement importateurs de pétrole se trouveront dans l'impossibilité à la fois d'acquérir l'énergie et la matière première qui leur sont nécessaires pour continuer à produire chez eux les engrais dont ils ont besoin, et de continuer à importer les engrais devenus trop chers à cause du pétrole. Or, le prix des engrais les plus couramment utilisés par les pays en voie de développement, notamment les engrais azotés, a doublé entre juin 1972 et septembre 1973 entièrement du fait des pays développés, qui contrôlent plus de 85 p. 100 de la production de ces engrais et dont les pays en voie de développement dépendent pour plus de la moitié de leurs besoins en engrais. En effet, les premières manifestations, aux Etats-Unis d'Amérique, de la pénurie de gaz naturel en 1970 ont entraîné un net fléchissement de la production d'engrais azotés, et les fournisseurs américains ont largement profité de la raréfaction du produit sur le marché international pour augmenter leurs prix, ce dont on s'est bien gardé de s'alarmer à ce moment-là.

59. Si l'on veut corriger la balance des paiements des pays pauvres, il faut s'attaquer à tous les facteurs qui, tant au niveau des sorties qu'à celui des entrées de devises, ont contribué à la rendre déficitaire. On s'alarme lorsqu'une hausse du prix du pétrole se produit, mais on garde le silence lorsque le prix du blé a quadruplé en dix-huit mois et que les autres céréales et d'une manière générale les produits alimentaires ont, eux aussi, considérablement renchéri ! Or ces produits représentent, dans les importations des pays en voie de développement, un poste de dépense qui est près du double de celui du pétrole; pour la majeure partie des pays en voie de développement importateurs de céréales et principalement de blé, l'augmentation du prix de ces derniers produits se traduira cette année par une sortie supplémentaire de plus de 3 milliards de dollars par rapport à l'année dernière. D'autres postes non moins importants pour le développement — équipement, biens manufacturés, services — entraînent pour les pays en voie

de développement des dépenses qui, dans certains cas, ont quadruplé au cours des cinq dernières années.

60. Les transferts de fonds effectués par les sociétés étrangères à partir des pays en voie de développement figurent parmi les facteurs qui pèsent le plus lourdement sur les balances de paiements de ces pays. Les seules sociétés pétrolières, qui exploitent le pétrole des pays en voie de développement, ont déclaré plus de 50 milliards de dollars de bénéfice durant les vingt dernières années. Pour l'année 1973 seulement, les grandes sociétés pétrolières ont déclaré à elles seules 8 milliards de dollars de bénéfice, soit un accroissement de 77 p. 100 par rapport à 1972, et l'on s'attend que, pour 1974, les bénéfices atteignent 17,5 milliards de dollars.

61. Le service de la dette grève lui aussi lourdement la balance des paiements des pays en voie de développement, lesquels sont contraints, pour surmonter leurs difficultés chroniques de paiements, d'emprunter de l'argent aux pays mêmes qui les exploitent, et auxquels ils doivent actuellement près de 80 milliards de dollars.

62. L'entrée des pays du tiers monde dans le processus du développement doit passer d'abord par l'exercice effectif de leur souveraineté sur la totalité des ressources du sol et du sous-sol et par la récupération des revenus de leur mise en valeur. Or, cela ne pourra s'accomplir que par la nationalisation, car elle seule permettrait de situer dans le pays hôte tous les flux financiers et d'en faire bénéficier l'économie nationale, de majorer considérablement les revenus financiers directs du pays hôte, et, en remplaçant entièrement les moyens d'exploitation dans la trame économique du pays hôte, de créer de nombreuses opportunités d'investissement. La nationalisation est aussi un moyen de développement parce qu'elle donne la maîtrise sur les produits et permet de prendre à leur sujet les décisions voulues en ne tenant compte que des intérêts du pays et des exigences du commerce mondial, sans que les bénéfices résultant de ces décisions soient captés au passage par des sociétés étrangères. Le Conseil économique et social et les institutions compétentes ont le devoir de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger de manière adéquate l'exercice du droit à la nationalisation. Les pays du tiers monde doivent tirer profit des avantages inhérents aux matières premières avant qu'ils n'aient complètement disparu, pour créer leurs propres industries et fixer ainsi de façon durable la valeur des richesses extraites.

63. Pour constituer véritablement un moyen essentiel de croissance, l'industrialisation dans les pays en voie de développement devra revêtir un caractère global qui lui permettra d'embrasser en même temps des industries manufacturières et des industries de base et d'aider les pays à rompre une fois pour toutes le cercle vicieux du sous-développement. Par ailleurs, en initiant le processus d'industrialisation, les pays du tiers monde seront en mesure de profiter efficacement du transfert des techniques. La technologie, ainsi démythifiée, ne sera plus un moyen de domination entre les mains des pays développés mais deviendra un outil de coopération entre pays développés et pays en voie de développement.

64. Toutefois, les capitaux issus de la mobilisation des ressources humaines et matérielles et de la revalorisation des richesses naturelles de chaque pays ne suffiront pas à résoudre complètement les problèmes du sous-développement et il faudra trouver des compléments de ressources auprès des pays en mesure de les fournir. Le moment serait peut-être venu de mettre en jeu toutes les mesures appropriées pour alléger la dette extérieure des pays en voie de développement, en l'annulant, en transformant les reliquats de crédits en dons ou du moins en recapitalisant cette dette à de meilleures conditions en matière de délais, de différés ou de taux d'intérêt.

65. L'action qui consiste à faire entrer les deux tiers de l'humanité dans le vingtième siècle se ferait ainsi au profit de l'humanité tout entière et en particulier des pays développés dont l'industrie s'en trouverait stimulée. Il est indispensable que les pays les plus pauvres connaissent, au cours des prochaines décennies, des taux de croissance de leur PNB par habitant qui atteignent, pour ceux dont le revenu est inférieur à 150 dollars par habitant et par an, un niveau de l'ordre de 15 p. 100 et non pas de 5 p. 100. S'ils se sentent réellement et profondément concernés, les pays industrialisés doivent dès maintenant participer largement à la mobilisation d'une aide qui soit à la hauteur des besoins et qui devrait se traduire, entre 1974 et 1980, par un flux annuel de capitaux se chiffrant en plusieurs dizaines de milliards de dollars et non pas en milliards de dollars comme c'est le cas actuellement. Cet objectif d'une aide au développement réellement efficace — et non plus d'une aide correspondant à 1 p. 100 du PNB des pays industrialisés — pourrait certainement se substituer à d'autres objectifs tels que la course aux armements ou la conquête de l'espace.

66. Les pays du tiers monde ont conscience d'avoir besoin des pays industrialisés pour assurer leur développement, mais il faut que les pays développés à leur tour reconnaissent qu'il est nécessaire, pour leur propre prospérité et leur propre croissance à long terme, que les pays en voie de développement cessent de vivre en marge du monde moderne et deviennent des collectivités développées, concernées par les objectifs des pays développés. C'est par ce biais que les pays du tiers monde arriveront à se sentir pleinement solidaires des progrès de l'humanité. La révolution industrielle dans laquelle les pays en voie de développement s'engagent forgera véritablement, si elle est réalisée dans un effort conjoint, les premiers liens solides entre le monde des nantis et le monde des plus pauvres et créera cette solidarité et cette dépendance mutuelle qui sont la condition du progrès universel.

67. Si les pays développés ne prêtent pas leur concours à cette révolution industrielle ou s'ils ripostent aux mesures légitimes prises par les pays en voie de développement par des mesures de représailles, les pays du tiers monde se verraient contraints d'engager une lutte dans laquelle ils n'auraient presque rien à perdre mais dont seraient victimes le système économique actuel et l'humanité tout entière. Mais si les pays développés apportent leur aide, le développement des peuples du tiers monde et les succès remportés sur la misère, la maladie, l'analphabétisme et l'insécurité seraient, comme l'a souligné le président Boumediène devant l'Assemblée générale des Nations Unies, non point la

revanche des pays pauvres sur les pays nantis, mais la victoire de l'humanité tout entière.

68. M. de SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) présente ses réflexions sur les divers thèmes abordés au cours de l'examen général de la situation économique et sociale internationale. Ses premières observations portent sur l'inquiétude exprimée au sujet du chapitre X du Programme d'action adopté à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à savoir les mesures d'urgence destinées à atténuer les difficultés des pays les plus atteints par la crise. Le Secrétaire général adjoint pense que les déclarations des pays de l'OPEP au sujet des contributions- qu'ils ont déjà faites ou qu'ils vont faire, et celles des pays industriels, sont assez encourageantes. On peut dire que, dans l'ensemble, le Programme d'action a été mis en route et que, si l'ordre économique nouveau n'est pas encore à portée de la main, la réponse de la communauté internationale et des institutions dont elle s'est dotée a été plus rapide et plus énergique que de coutume.

69. Le nouveau Secrétaire général de la CNUCED a parlé (1908^e séance) du travail intensif de réflexion auquel se livre le secrétariat de la CNUCED pour explorer de nouvelles façons d'aborder les problèmes des matières premières et du développement. D'autre part, les membres du Conseil ont été informés au Comité de coordination de ce que la FAO entreprend à l'heure actuelle dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale de l'alimentation d'une part, et en réponse directe aux recommandations de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, d'autre part, en ce qui concerne les engrais chimiques, pour lesquels elle s'efforce d'esquisser les lignes d'un plan d'action mondial. Ces deux domaines, celui de l'alimentation et celui des engrais chimiques, sont ceux où il est le plus possible de mener une action globale et suivie et de traduire ainsi dans la réalité les objectifs énoncés par l'Assemblée générale lors de sa sixième session extraordinaire. A sa présente session, le Conseil sera amené à prendre d'autres décisions concernant les mécanismes à instituer ou à renforcer pour permettre aux organisations internationales d'appliquer le Programme d'action. Le Secrétaire général adjoint rappelle à ce propos des projets de résolution présentés à la session extraordinaire par la France et les Etats-Unis d'Amérique concernant un observateur économique et l'analyse de la situation présente et future du problème des matières premières (voir E/L.1599, projets de résolution I, II et III).

70. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les décisions qu'elle a prises incitent à s'interroger sur les liens qui existent entre la Stratégie internationale du développement et le Programme d'action. Le Programme d'action est en quelque sorte une révision de la stratégie globale adoptée en 1970, en ce sens que certains objectifs et moyens d'action sont décrits de manière plus précise et même parfois formulés de façon plus accentuée dans le Programme d'action. Celui-ci propose une approche pragmatique dans certains domaines où la Stratégie proposait des objectifs et des modalités. A d'autres égards, le Programme d'action est moins ample que la Stratégie. Il est normal en effet que la session extraordinaire, née dans des circonstances historiques particulières et réunie autour d'un

thème central, se soit concentrée sur certains aspects de la Stratégie et que le Programme d'action soit moins explicite sur d'autres éléments qui retiennent depuis quelque temps l'attention des institutions internationales, c'est-à-dire les aspects sociaux du développement, l'insuffisance des indicateurs existants et des objectifs, le problème de la répartition des revenus, les seuils de pauvreté et l'emploi. Le Conseil économique et social ne doit pas négliger ces notions qui se sont précisées ces dernières années dans le cadre de l'examen de la Stratégie internationale du développement. Ces nouveaux concepts du développement, s'ajoutant à certains changements profonds qui affectent les économies de la plupart des pays, impliquent une remise en cause de l'équilibre de la Stratégie afin de préserver sa cohérence dans le contexte d'une situation nouvelle. Le représentant de l'Algérie vient du reste d'évoquer cette difficulté dans sa déclaration.

71. La promptitude de la réaction de la communauté internationale après l'adoption des objectifs par la sixième session extraordinaire s'explique sans doute par la secousse qu'elle a subie depuis deux ans et surtout au cours des trois derniers mois de 1973. Le représentant de l'OUA a parlé d'une "bénédiction déguisée" (1911^e séance) et M. de Seynes pense qu'il importe d'en faire une bénédiction reconnue, formulée et articulée. On a parlé à propos de la crise économique et de la situation nouvelle qu'elle a créée d'une redistribution du pouvoir économique. C'est une notion encore assez vague qu'il convient d'examiner avec prudence et dans laquelle trois éléments jouent un rôle. Il y a, premièrement, l'existence de pénuries, d'un marché de vendeurs pour les produits primaires; deuxièmement, la possibilité pour certains pays de modeler la production en fonction de leurs propres perspectives, plutôt qu'en fonction de la demande mondiale et, troisièmement, l'affirmation plus concrète de la solidarité entre les pays du tiers monde, qui s'est exprimée, notamment à Alger et à Georgetown, aux conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, et se traduit aujourd'hui par un certain nombre de projets concrets.

72. Le premier élément, la pénurie, est difficile à analyser. On se souvient de la guerre de Corée, lorsqu'un mécanisme a été mis sur pied pour répartir les matières premières et n'est jamais entré en action car, entre-temps, l'équilibre s'était rétabli par l'effet des forces du marché. Il est possible à l'heure actuelle que le surcroît de pouvoir économique accompagnant la pénurie soit éphémère, d'où le sentiment qu'il est peut-être urgent d'introduire, pendant que ce pouvoir dure, certaines modifications dans les relations économiques internationales. Mais le Secrétaire général adjoint met en garde contre la tentation d'un certain cynisme qui pourrait inciter des pays à penser que l'on peut désormais se dérober aux impératifs moraux qui jusqu'à présent ont constitué le fondement de la coopération internationale.

73. La pénurie évoque un sujet qui n'a pas été traité de manière exhaustive et n'a pas donné lieu à des recommandations spécifiques à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, celui de l'équilibre conjoncturel ou équilibre global à court terme, qui relève essentiellement de la responsabilité des pays industriels. Ce sujet n'a jamais été un thème majeur de réflexion au Conseil économique et

social, qui s'est borné à en noter les vicissitudes d'une année à l'autre, car il concentrait ses efforts sur les problèmes à moyen terme inscrits dans les stratégies du développement des années 60 et des années 70. La tendance dans cette perspective ne paraissait pas dérangée par les fluctuations cycliques, mais aujourd'hui les choses ont changé et les perturbations conjoncturelles pourraient bien mettre en danger la Stratégie internationale du développement. Elles se manifestent essentiellement sur trois plans : il y a la persistance de l'inflation, la présence simultanée de la tendance contraire sur une période prolongée et enfin une discontinuité due à des décisions gouvernementales concernant la production de certaines ressources naturelles, ou leur conservation dans les pays consommateurs. On peut se demander, maintenant que les choses ont changé, si ces considérations conjoncturelles ne devraient pas être étudiées plus directement par les organes des Nations Unies.

74. A l'heure actuelle, c'est sur l'inflation que l'attention se concentre; mais il y a aussi le danger de récession qui ne semble pas toujours être reconnu. L'inflation a des causes différentes d'un pays à l'autre et appelle des remèdes différents. En ce moment, l'attention est axée sur un élément visible, qui est la transmission internationale de l'inflation. Mais elle a également des causes locales dans les pays riches et dans les pays en voie de développement. Dans les pays en développement, c'est l'insuffisance de la production de biens salariaux et de biens de consommation courante, et celle de la production de cultures vivrières, qui en est la cause. Ces décalages constatés dans les pays du tiers monde s'expliquent par l'accroissement de la population, l'augmentation des revenus qui entraîne une hausse disproportionnée de la demande alimentaire et l'apparition de normes nutritionnelles due à de meilleures connaissances en matière de santé. Tout cela souligne l'importance que revêt la Conférence mondiale de l'alimentation qui se réunira en novembre 1974 à Rome pour étudier l'augmentation rapide de la production agricole locale dans les pays en développement, seule solution viable à la longue au problème alimentaire.

75. La spéculation n'est, pas plus que l'inflation, entièrement limitée au domaine international : stockages et thésaurisation existent à l'échelle locale lorsqu'il y a pénurie. Mais l'inflation internationale doit être analysée ici de manière plus approfondie : elle résulte en partie de la hausse des prix des matières premières entrant dans le commerce mondial et de la hausse des prix des produits manufacturés, notamment des biens d'équipement nécessaires au développement économique, qui doivent être importés. A cela s'ajoutent les effets des incertitudes du système monétaire et de la création de liquidités, phénomènes complexes qui produisent une spéculation sur les monnaies et sur les produits de base et à propos desquels la communauté internationale est mal informée.

76. Le phénomène le plus difficile à analyser est celui des changements abrupts du prix des hydrocarbures. Il est probable que ces changements peuvent être absorbés sans trop de mal par les pays riches, mais, même pour eux, il se pose des problèmes de transition qui exigent une grande maîtrise du maniement des instruments de politique économique. Les hydrocarbures peuvent engendrer l'inflation dans la mesure où ils entrent dans la composition des prix

d'un grand nombre de produits, mais cet effet ne s'est peut-être pas encore manifesté de manière très nette à cause des pratiques actuelles des contrats commerciaux et du fait que les répercussions sur le budget familial du prix des hydrocarbures sont moins immédiates que celles des prix alimentaires.

77. A côté des effets inflationnistes, il y a des effets déflationnistes. L'augmentation des prix opère une ponction importante sur les économies industrielles à la manière d'une taxe ou d'épargnes disproportionnées avec ce que les besoins de l'économie sembleraient requérir. On compte sur le mécanisme du marché monétaire pour le recyclage des liquidités. Mais il y a une différence entre le recyclage des liquidités et celui des revenus et de la demande. On a noté les efforts déployés par le FMI pour créer des facilités en vue du recyclage de la demande et des revenus, mais ces mesures sont de faible ampleur au regard de la situation. Il ne faut pas oublier non plus les réactions que provoquent les difficultés des balances des paiements et les tentatives faites pour rétablir l'équilibre trop rapidement. Cela crée pour les gouvernements des pays industriels des "difficultés de pilotage" auxquelles le Secrétaire général s'est référé dans sa déclaration inaugurale (1900e séance). Il est en effet très difficile de suivre la succession des effets déflationnistes ou inflationnistes dans l'économie; il est encore plus difficile de choisir les mesures à prendre pour les contre-carrer et de changer de cap, d'autant plus que la plupart des mesures envisageables ont en général des effets différés sur les phénomènes qu'elles sont censées corriger. C'est ainsi qu'il n'est pas impossible que les économies des pays industriels entrent dans une période de récession excessive par "inadvertance". On peut espérer que les erreurs de pilotage ne seront pas simultanées et que les effets en seront atténués.

78. En tout état de cause, il est nécessaire que les pays industriels qui supportent l'équilibre conjoncturel prennent des mesures concertées, qui ne soient pas les mêmes pour tous d'ailleurs. Certains doivent continuer à insister sur la lutte contre l'inflation alors que l'OCDE, par exemple, a recommandé des mesures inverses à la République fédérale d'Allemagne.

79. Le problème qui se pose au système des Nations Unies est de savoir comment agir au sujet de l'équilibre à court terme. Faut-il confier la tâche à d'autres ou agir directement ? Il s'agit ici du problème des méthodes de travail déjà évoqué et de l'équipement analytique et informatique dont dispose le Conseil économique et social. Cependant, il est très important de s'en occuper, à cause des effets d'une décélération prononcée dans les pays industrialisés sur l'économie des pays en développement. Sans doute cette corrélation entre l'économie des pays industriels et celle des pays en voie de développement peut-elle se modifier; on peut compter par exemple sur une part croissante des pays socialistes dans le commerce des pays en voie de développement ainsi que sur les nouvelles sources de capital des pays de l'OPEP.

80. On peut penser aussi que la notion de redistribution à l'échelle mondiale finira par s'imposer à la communauté internationale. Néanmoins, il faut être extrêmement vigilant à l'égard des effets de décélération que l'on peut déceler

dans les économies industrielles, en raison de leur influence sur l'économie des pays en développement par la voie du commerce et par le transfert des capitaux. Si les récessions de quelques mois sont peu dangereuses, certaines peuvent l'être si leurs effets s'étendent sur une plus longue période. Il est vrai aussi que depuis quelques années les pays industriels prévoient une certaine décélération de la croissance extraordinaire qu'ils ont connue dans les années 70. Il est possible aussi que cette décélération soit imposée par les politiques relatives à l'environnement et par le renchérissement du coût du développement en raison de la hausse des prix internationaux.

81. On aborde alors le problème à long terme de la limitation de la croissance. Il est essentiel que l'ONU s'efforce de parvenir à un consensus sur la limitation de la croissance, car il s'agit d'idées qui ont une influence sur les "technostructures" des pays industriels. Le Secrétaire général adjoint espère qu'en matière de développement, les études en cours à l'ONU sous la direction du professeur Léontieff, entreprises grâce à l'aide du Gouvernement des Pays-Bas, pourront commencer à donner des indications sur les coûts de la protection de l'environnement. Il faudra parvenir à une évaluation plus précise de la nécessité de ces coûts et de la priorité à donner à ces dépenses dans le cadre du système de coopération internationale.

82. Dans le domaine des matières premières, troisième secteur de changement, c'est aussi la perspective à long terme qui doit préoccuper l'ONU. Les investissements à entreprendre sont énormes; ils peuvent se faire dans un contexte politique et scientifique donné et peuvent apparaître caducs lorsque ce contexte a changé. Le Secrétaire général adjoint exprime pour sa part le souhait qu'une concertation soit amorcée entre les puissances technologiques afin qu'un consensus se réalise sur des hypothèses de travail dont la communauté internationale pourrait s'inspirer.

83. M. de Seynes revient à la question des engrais chimiques et au plan d'action de la FAO; il s'agit à la fois d'une mesure visant à répondre à un besoin immédiat et d'une entreprise pilote. A son avis, ces investissements, d'un

montant très élevé, offrent une excellente occasion de concertation internationale. Cette concertation est nécessaire à cause de la pénurie d'engrais et des possibilités de les produire dans les pays producteurs de pétrole et aussi parce que la pénurie se combine avec un excédent de capacité de production dans les pays en voie de développement en raison du manque de ressources complémentaires et du manque de techniques. Dans ces conditions, le travail de la FAO devra retenir l'attention du Conseil économique et social.

84. Pour finir, le Secrétaire général adjoint présente des remarques sur les sociétés multinationales. L'expérience acquise au cours de près d'une année de discussions et de débats au sein du Groupe de personnalités chargé d'étudier les activités de ces sociétés a montré qu'il s'agit d'un sujet qui touche à de grands principes, ceux de la souveraineté nationale et du progrès endogène des pays en voie de développement, et que c'est en même temps un sujet tissé de complexités techniques considérables. On a facilement l'impression que l'on croit savoir et l'expérience du Groupe de personnalités a été très concluante à cet égard : parmi les 20 personnalités qui se sont occupées de la question, il n'est pas une seule dont la position initiale n'ait été modifiée au cours des huit mois de travail. Il faut donc que cette étude continue par le dialogue entre tous les agents de ce phénomène nouveau que constitue la production internationale. En outre, les recommandations du Groupe de personnalités n'ont pas toujours été exactement interprétées. C'est ainsi qu'il n'a jamais été question de créer un organe de décision, mais un organe conseiller du Conseil économique et social. C'est à la lumière de ce facteur essentiel qu'il faut examiner les recommandations du Groupe, et le Secrétaire général adjoint souhaite que des discussions et des négociations s'engagent rapidement sur ce sujet.

85. Le PRÉSIDENT déclare close la discussion sur le point 3 de l'ordre du jour, également axée sur l'examen des points 4, 6, 7, 8 et 14, alinéa d.

La séance est levée à 18 h 15.

1913^e séance

Lundi 15 juillet 1974, à 10 h 25

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1913

POINTS 10, 11, 12 ET 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en faveur de cette région (E/5554, E/L.1605)

Assistance économique à la Zambie (E/L.1603)

Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse (E/5560, E/L.1606)

Assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional (E/5483, E/L.1604/Rev.1)

1. Le PRÉSIDENT dit que, conformément à ce qui a été convenu à la 1900^e séance, le Conseil va examiner